

1. Introduction:

Evoquer le discours journalistique, c'est tout d'abord s'interroger sur ses contraintes. Le sociologue français, Pierre Bourdieu affirme que l'une des particularités les plus importantes inhérente à ce domaine, réside dans sa faible autonomie, car ce genre discursif est soumis à des contraintes¹.

Aussi penchons- nous sur le discours télévisuel à qui, il est reconnu une logique propre. Pour une compréhension et une interprétation probante, objective et rationnelle de son contenu, il est nécessaire d'effectuer un retour aux conditions de l'élaboration de son produit, à savoir le journal télévisé ou le JT.

L'ancrage politique et idéologique d'un média place le journaliste sous une pression, à laquelle il trouve une difficulté à s'y soustraire, ce qui explique la nature de sa production. Dès lors, ce même journaliste est confronté à une situation de négociations perpétuelles avec des éléments qui lui sont exogènes (instances politique, institutionnelles, administrative, locales..). Ce sont ces interrelations entre le journaliste et l'environnement où il exerce qui contribuent à construire son discours².

Ainsi se trouve-t-il dans une position contraignante qui entrave son exploration du monde, selon sa propre conception et représentation des choses, d'après sa propre initiative, autrement dit en toute autonomie et en toute objectivité. Aussi est-il inséré plutôt au sein des mécanismes d'un système complexe qui conditionne ses comportements et dans une relation de cause à effet, son produit, le journal télévisé (J.T.).

Centré, donc au sein de ces rouages, le J.T. de la télévision publique algérienne, de par cette réalité «occulte», subit par conséquent, des critiques acerbes, des mises en accusation des journalistes en modus vivendi avec les pouvoirs publics, de la part de citoyens n'ayant pas la latitude de circonscrire les conditions «nébuleuses» dans lesquelles les journalistes exercent leur métier.

2. Cadre théorique et méthodologique

Dans cette optique, notre problématique s'articule autour de la question suivante : les contraintes rencontrées par les journalistes de Canal Algérie sont-elles à la base des caractéristiques spécifiques du discours d'information diffusé

¹ Pierre Bourdieu, journalisme et éthique, cahier du journalisme, n°1,1996, <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/Bjournal.html>, consulté le 2mars 2018 à 18h25.

² Gregory Derville, le journaliste et ses contraintes, cahiers du journalisme, n6, 1996 :https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/6/15_Derville.PD, consulté le 4avril à 10h00.

par cette chaîne, qualifié par ailleurs, de dirigiste³ et peu crédible⁴ par certains experts de la communication ? Cette problématique nous conduit à supputer (hypothèse) au regard des assertions sus-mentionnées, que ce sont ces astreintes qui sont à l'origine de ce type de discours.

Dans la perspective de vérifier cette hypothèse, nous nous sommes concentrés sur l'analyse du discours de l'édition informative de 19 heures de la chaîne télévisuelle «Canal Algérie», s'échelonnant sur une période de quinze jours, déployée durant l'année 2016. Le choix de ce créneau horaire est dicté par le fait qu'il livre le journal complet de la journée. Afin de parvenir aux objectifs de notre recherche sans prétention d'exhaustivité, nous avons, donc, délimité méthodologiquement notre sujet, selon l'option chronologique ci-dessus.

Notre cible a été le premier mois de chaque trimestre, à savoir Janvier, Avril, Septembre et Décembre, en évitant la période estivale (Juillet et Août), marquée par les départs en congé de la corporation. Pendant cette période, nous avons choisi d'une manière aléatoire, quatre jours des trois mois sélectionnés (Janvier, Avril, Septembre) et pour le mois de Décembre, trois jours comme le démontre le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Répartition par date de l'échantillon de l'étude.

Mois	Jours			
Janvier	4	6	9	10
Avril	2	4	7	19
Septembre	7	9	15	21
Décembre	5	11	17	-

Nos investigations se sont articulées autour de l'observation sur le terrain, d'interviews des responsables de Canal Algérie, des journalistes de cette chaîne, ainsi que d'une documentation spécialisée dans le domaine journalistique (tous corps confondus).

3. Résultats de l'étude

Les résultats de notre analyse tenteront de répondre succinctement à notre problématique.

³ Belkacem Mostefaoui, Médias et liberté d'expression en Algérie, El Othmania, 2013, p 189.

⁴ Merzeghe Bensaada, Perception de la parole télévisuelle en Algérie. Dissonances et dyscommunication, thèse de doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013. Français, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01086832/document>, p254.

3.1 Contrainte liée au cahier des charges

La ligne éditoriale de la télévision algérienne est définie par le cahier des charges conçus en 1991 et ce, après l'application de la loi N° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information. L'analyse des dispositions de ce cahier nous révèle une contradiction au niveau des articles 4 et 12 de ces textes. En effet, l'article 4 stipule que **«l'établissement doit assurer l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement (.....)»**⁵. L'article 12 vise à orienter, quant à lui, le traitement des informations en mettant en exergue l'activité des institutions officielles et en assurant à tout moment la couverture et la médiatisation de la programmation des déclarations et des communications, sans limitation de durée et à titre gratuit⁶.

Selon le professeur en journalisme, Mostefaoui, ce dispositif ne répond pas aux besoins informationnels, éducationnels et distractifs d'un public diversifié, sur le plan régional, linguistique, ethnique, traditionnel.... En un mot, les préoccupations, les problèmes, les difficultés de ces catégories ne sont pas prises en considération à travers les grilles des programmes télévisuels, sans oublier l'insatisfaction dans ce domaine, des enfants et des jeunes⁷.

Conscients de cette lacune, les pouvoirs publics ont exprimé à maintes reprises leur volonté de réviser ce cahier des charges, afin de l'adapter et de le réajuster au contexte actuel⁸. Cependant, malgré ces tentatives, celui-ci est resté sans modifications, jusqu'à ce jour.

3.2 Contrainte liée à la hiérarchisation des sujets

Dans le contexte médiatique algérien, la conception de la «feuille de route» de ce qu'on appelle des «couvertures événementielles», doit répondre à l'ordre protocolaire du traitement des sujets, selon la hiérarchie des institutions et de leurs activités.

A ce niveau, la totalité des journaux explorés dans le cadre de notre corpus commencent, effectivement, par l'information officielle, à savoir les activités présidentielles en première position, puis, suivent, celles du Senat et de la deuxième chambre du parlement, ensuite, les faits et actions gouvernementales. Ainsi la priorité est-elle, donc octroyée aux départements régaliens.

⁵ Cahier des charges, décret exécutif n°91-101 du 20 avril 1991 portant concession à l'établissement public de télévision, des biens domaniaux des prérogatives et des activités inhérentes au service public de la télévision, art.4.

⁶ Ibid, art. 12.

⁷ Belkacem Mostefaoui, Médias et liberté d'expression en Algérie, Elothmania, 2013, p175.

⁸ Hamid Grine, ex ministre de la communication, rencontre avec les travailleurs de l'ENRS, mars 2012.

En ciblant le contenu du journal du 02 Avril 2016, nous comprendrons mieux la situation problématique de l'élaboration du déroulé du JT, découlant de cette hiérarchisation protocolaire «immuable» et contraignante dans l'exploitation des événements.

A titre d'exemple, l'information relative à un accident mortel, qui a eu lieu à Taghit dans la wilaya de Bechar, provoquant 11 morts et 6 blessés a été décalée et classée à la cinquième position, après celle relatant les activités officielles :

1. Le premier ministre, Abdelmalek Sellal, à Washington, représentant le président de la république, au sommet sur la sécurité nucléaire ;
2. Le président de l'APN à Niamey, représentant le président de la république ;
3. Le Ministre d'Etat, conseiller spécial auprès du président de la république, Tayeb Belaiz en visite en Arabie saoudite ;
4. Début du séminaire sur les Zawayas sous l'égide du ministre de l'intérieur ;
5. Enfin, accident mortel à Bechar.

Il est à relever que cet ordonnancement des sujets est une question qui n'est pas abordée de front par le cahier des charges de l'EPTV, qui, apparemment, laisse, donc, une certaine ou un semblant de marge de liberté aux journalistes et à leurs responsables dans la manière de gérer les informations. Paradoxalement, Il les encourage, ce nous semble, éventuellement à opter, par eux-mêmes, pour une ouverture dictée par le souci du service public.

3.3 Contrainte liée à la censure et à l'autocensure

La censure apparaît comme l'abus d'autorité par excellence, à l'heure où les formes traditionnelles marquées par ce phénomène sont partout rejetées. Cette forme se définit **«comme une atteinte intolérable aux libertés publiques et individuelles, au premier rang desquelles les libertés de s'exprimer et de savoir»**⁹.

Mais la censure dite «moderne», n'a pas besoin de censeurs. Ce sont les journalistes eux-mêmes qui l'exercent, sous forme de ce qui est dénommée l'autocensure pour éviter les conséquences fâcheuses de tous ordres.

Or, il est patent que ce phénomène est **«néfaste à la liberté de la presse en ce qu'il repose sur le degré de résistance de chaque personne, en induisant des comportements incontrôlés et disparates»**¹⁰.

⁹Laurent Martin, Censure répressive et censure structurale : comment penser la censure dans le processus de communication ?, question de communication, 2009. Accès : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/461>, le 5 avril à 17h30.

¹⁰Alain Strowel, et François Tulkens, Medias et droit, 2008 CIACO, p39.

Dans le média Canal Algérie, l'auto-censure vise, généralement, l'énonciation journalistique, où elle s'exerce, surtout, par le biais de l'acte de l'omission «feinte», consistant à priver les téléspectateurs d'une information et, si possible, à faire en sorte, pour ne pas leur laisser deviner ce pseudo- oubli. Ce dernier peut porter, parfois, sur la totalité d'un fait. Afin de l'illustrer, nous pouvons citer l'exemple de la distribution des logements : en effet, la démarche de ce media consiste, souvent, à se focalise sur les heureux bénéficiaires et à occulter, sciemment, les contestataires.

Cette autocensure, est encore plus dangereuse, plus néfaste que la censure elle-même, du fait que le journaliste se fonde, à son corps défendant, dans un moule idéologique qui ne tolère aucun changement. «Formaté» à l'esprit du pouvoir en place, instrumentalisé, ce journaliste ne sort pas des sentiers battus, de peur de déplaire au pouvoir¹¹, et se charge, à son tour, de structurer, d'orienter les pensées des téléspectateurs conformément aux orientations imposées.

3.4 Contrainte liée au temps

Le journal est conçu à travers un espace temporel bien défini. Il ne doit pas dépasser une vingtaine de minutes d'antenne. Devant l'obligation de la médiatisation en priorité des sujets officiels, les premiers à être sacrifiés sont, à travers ce raisonnement, ceux se rapportant directement aux citoyens¹².

Sur les quinze jours de notre étude, 64,64% des informations diffusées sont liées aux événements officiels, contre 35,36% concernant, directement, les citoyens, comme il est souligné dans le tableau suivant :

Tableau n°2 : L'information officielle et l'information de service public

Informations officielles	2h36mn 2s	64,64%
Informations service public	1h25mn21s	35,36%
Tout	4h1mn23s	100%

¹¹ Censure, autocensure : maladies des médias ? Entretien avec Michel Polac* Propos recueillis par Isabelle Veyrat-Masson, Cairn info, 2003/1 n° 1 | pages 213 à 222, [file:///C:/Users/2015/Downloads/TDM_001_0213%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/2015/Downloads/TDM_001_0213%20(1).pdf)

*Michel Polac est un journaliste de presse, de télévision et de radio français né le 10 avril 1930 à Paris et décédé le 7 août 2012 à Paris.

¹² Interview avec le rédacteur en chef de Canal Algérie, Adel Boukhames, le 22fevrier 2018 à 11h00.

Voici les sujets de l'actualité de l'édition de 04 avril ;

1. Le président de la république Abdelaziz Bouteflika félicite son homologue Sénégalais à l'occasion de la fête nationale de son pays ;
2. Le président de la république a reçu, ce matin, le président de l'assemblée des représentants du peuple de la république tunisienne, en visite en Algérie ;
3. Le président du Conseil de la Nation, Abdelkader Ben Salah a reçu le président de l'assemblée des représentants du peuple tunisien ;
4. Le président de l'assemblée populaire, Mohamed Larbi Ould Khelifa s'est entretenu également avec le président de l'assemblée des représentants du peuple tunisien ;
5. Le ministre d'Etat, conseiller spécial auprès du Président de la République, Tayeb Belaiz a été reçu par le serviteur des deux lieux de l'Islam, le roi Selmane Ben Abdelaziz El Saoud ;
6. Le général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah a poursuivi ce lundi sa visite de travail et d'inspection dans la 2ème région militaire à Oran ;
7. communiqué du ministère de la défense nationale : quatre terroristes abattus à El Oued ;
8. Le ministre de l'intérieur et des collectivités locales, Noureddine Bedoui a reçu aujourd'hui le maire de la ville de Milan ;
9. le ministre du commerce Bakhti Belaib a rencontré aujourd'hui les exportateurs dans les domaines de l'industrie pharmaceutiques, l'électroménager et l'agroalimentaire ;
10. le ministre de la communication au centre TDA ;
11. l'agriculture, un secteur qui représente seulement 9% du PIB, un secteur qui emploie près de 2 millions et demi de personnes.

Nous observons que la durée de mise en exergue, à l'antenne des sujets officiels, représente un temps assez conséquent, s'étalant sur 15 minutes, par rapport à la durée globale de la présentation du journal , de l'ordre, ici, de 24 minutes.

3.5 Contrainte liée au positionnement

Dans ce climat - «champs» d'après Bourdieu¹³, le journaliste de cette chaîne se trouve auto- contraint d'orienter son sujet, en visant des angles répondant à la ligne éditoriale en vigueur. Il ne doit pas aller à contre-courant des politiques idéologiques du pouvoir en place.

¹³ Pierre Bourdieu, questions de sociologie, les éditions de Minuit, Paris, P134.

Une des conséquences de cet état de fait: le briefing de ce journaliste, par exemple, de ses invités avant leur enregistrement, en les aiguillonnant vers une vision sans aspérités, «lisse» des problématiques mises en avant, en prenant le soin de n'irriter aucun des protagonistes concernés¹⁴.

Par ailleurs, d'après les professionnels du métier et nos observations, il en résulte que ce même journaliste «s'arrangera», de surcroît, pour accorder le maximum de temps de parole aux parties privilégiées, en lésant les autres intervenants. Ce traitement discriminatoire, viole, à notre sens, le droit de chacun à la jouissance de la liberté d'expression.

Les acteurs du JT de 19heures évitent tout thème conflictuel, qui contraint à une confrontation avec les citoyens. Ces derniers, en leur ouvrant l'espace audiovisuel risquent de mettre à jour les dysfonctionnements du système politique, en dénonçant les injustices, la corruption, les passe-droits, la précarité de la vie....les difficultés de tous ordres, auxquelles ils sont confrontés. Aussi est-il plus simple de n'évoquer à l'écran, selon d'aucuns, que des faits et gestes à tendance positive, où l'idée du «tout va bien» est de mise.

Il est de fait, qu'au niveau des thèmes de notre corpus, 95% des événements relatés sont traités d'une manière dédramatisée et optimiste. Corroborons cette assertion, par un autre exemple : celui du JT du 7 septembre 2016, portant sur la disponibilité de la liquidité monétaire, dans les bureaux de poste, à la veille de l'Aid el Adha. La présentatrice du journal annonce dans son chapeau (introduction) :

«Fini, les scènes de files interminables que nous voyons à chaque période de fête, au niveau des bureaux de poste. Cette année, toutes les dispositions sont prises pour garantir un service de qualité...», «Les clients d'Algérie poste se disent satisfaits des prestations de service».

De prime abord, l'information laisse croire que cette action concerne toutes les postes, à l'échelle nationale, alors que le reportage ne se restreint, toutefois, qu'à une seule unité postale, sise dans la capitale, alors que la situation est probablement différente dans d'autres régions du pays.

3.6 Contrainte liée au genre

Le journal télévisé est le genre qui intègre le plus grand nombre de formes journalistiques liées à ce média. Il couvre l'ensemble des modes discursifs, car il

¹⁴ Cette expression est prononcée par le journaliste français Patrick Poivre d'Arvor qui a avoué un jour le sens de sa mission : « nous sommes là pour donner une image lisse du monde ».in les nouveaux chiens de garde, Serge Halimi, Raisons d'agir éditions, 2005, p12.

est chargé, non seulement, de rendre compte des faits (événements factuels rapportés), mais également de les commenter (événements commentés) en faisant appel à des experts, tout en s'investissant, par ailleurs, de la mission de provoquer les débats autour de ces faits (événements provoqués)¹⁵.

Au niveau de notre recherche nous avons intégré le reportage dans l'évènement provoqué, car c'est le reporter, généralement, qui en est le concepteur. Ce tableau met relief les résultats de notre recherche :

Tableau n°3 : les modes discursifs

Modes discursifs	Genres	Minutage	Pourcentage
Evènement rapporté	Compte-rendu	2 :14 :21	55,66%
	Brèves	1 :01 :12	25,35%
	Déclaration	8 :03	3,33
Evènement provoqué	Reportage	37 :47	15,65%
Evènement commenté	Commentaire	0	0%
	Total	4h1mn 23s	100%

Le compte- rendu est le genre journalistique le plus prisé par rapport aux autres types, avec une utilisation télévisuelle, estimée à 55,66%. Ceci s'explique par le fait que les sujets d'actualité, dits «officiels» (activités présidentielles, ministérielles, parlementaires, de wilayas, des autorités locales....), nécessitent un travail sur terrain, autrement dit, la pratique de « couvertures». Ces dernières font souvent appel au compte rendu qui rapporte de façon purement factuelle les éléments jugés importants de ces activités, en insérant, s'il y a lieu, des déclarations de personnalités appartenant aux diverses strates de l'appareil de l'Etat.

Par ce biais, le journaliste ne fait, donc, que restituer l'évènement, sans interprétation, ni analyse. Dans ce genre d'exercice, la scène est stéréotypée : une salle fermée, un interlocuteur à la tribune, une assistance à l'écoute.

C'est l'une des spécificités de la «paléo- télévision», explicitée par l'écrivain italien, Umberto Eco : **«la paléo- télévision respecte et renforce un monopole de la parole légitime : la voix de l'Etat y est d'ailleurs particulièrement bien représentée»**. Pour cet écrivain, elle cible

¹⁵ Patrick Charaudeau, Le discours d'information médiatique, la construction du miroir social, NATHAN, 1997, 165-194.

des inaugurations présidées par des ministres et s'assure que le public n'apprend que **«des choses innocentes, quitte à dire des mensonges»**¹⁶.

Quant aux événements provoqués, ils sont presque rares. Le reportage occupe un taux de 15,65%. Les commentaires, quant à eux sont «soigneusement évités», même, s'agissant d'événements nationaux, jugés d'importance majeure.

3.7 Contrainte liée aux sources d'information

Il est clair que les organes de presse doivent utiliser des sources pour accéder aux données informatives. Les unes leur sont extérieures, que Patrick Charaudeau qualifie de «hors medias» et les autres, intérieures, qu'il dénomme, les «in média»¹⁷.

Dans la perspective d'accéder aux sources, tantôt, ce sont les informations qui parviennent aux organes d'information (on parle alors, de sources passives), tantôt ce sont les acteurs des medias qui vont à leur collecte (on les qualifie, dans ce cas, de sources actives) comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau n° 4 : les sources d'information

Sources institutions de l'Etat	74%	Sources passives
Agences de presse	20%	Sources passives
Le terrain (reportage)	6%	Sources actives

Les résultats de notre recherche révèlent que 74% des informations diffusées par Canal Algérie émanent des Institutions d'Etat. Les rédactions sont sollicitées par voie de fax, de communiqués de presse, d'invitations... afin de procéder à la prise en charge médiatique des différents événements subis ou animés directement ou indirectement par ces Institutions. Les sujets sont traités généralement, comme nous l'avions précisé précédemment, sous formes, donc, de comptes rendus, où le journaliste, effaçant toute trace de sa présence, se contente, tout simplement, de narrer ce qui s'est passé.

L'autre source d'informations de cette chaîne provient des dépêches des agences de presse, d'où les journalistes puisent leurs nouvelles. La grande partie est glanée de l'Agence Algérie-Presse-Service (APS), avec un taux de 40% de nouvelles.

¹⁶ Patrick Tudoret, la paléo-télévision, une nouvelle fenêtre sur le monde, Persée, 2007, P94.

¹⁷ Patrick Charaudeau, les médias et l'information, l'impossible de transparence du discours, De boeck, 2005, p119.

Quant aux sources personnelles, ces dernières demeurent le maillon faible de cette chaîne informative, avec seulement 6% de données. La difficulté réside, ici, dans un manque avéré de moyens de collecte de l'information, telles que, par exemple, des équipes du tournage¹⁸. Cette lacune, reconnaît cette corporation, empêche, de la sorte, le journaliste de tisser et d'amplifier son propre réseau d'informations.

Les instances publiques, comme il a été confirmé par le rédacteur en chef de cette chaîne, ne communiquent, que via les supports cités ci-dessus. En outre, le déplacement délibéré du journaliste sur les lieux de l'évènement, ne lui donne pas, d'emblée, cette opportunité d'obtenir l'information à sa source. Il doit, au préalable, saisir par écrit les concernés en expliquant le motif de son projet médiatique, puis attendre d'être «convoqué» si l'on peut s'exprimer ainsi.

L'attente peut prendre beaucoup de temps. Parfois, aucune réponse n'est fournie. Quant aux interlocuteurs privés, leurs interventions à la télévision est délicate, voire problématique, car il y a la crainte de leur offrir, indirectement, l'opportunité d'une publicité gratuite à leur égard.

3.8 Contrainte liée à l'aspect organisationnel

Sur le plan organisationnel, les contraintes sont rattachées en premier lieu, au manque global d'effectif. Une douzaine de journalistes, seulement, travaillent au sein de cette chaîne. Ceux-ci sont chargés de préparer deux journaux par jour. Le premier à midi et le deuxième à 19h. Ce nombre minime met en difficulté la production journalistique sur le plan quantitatif et qualitatif. Si chaque équipe est organisée autour de 6 éléments, il en résulte la réalisation de 6 sujets, uniquement par édition. Or, ce nombre revêt, par conséquent, un aspect insuffisant, voire dérisoire, au regard du flot quotidien et à une cadence incessante d'informations jaillissant de leurs sources, notamment, de l'APS. Il en découle, en second lieu, de cette situation, que ces équipes sont, par conséquent, très réduites, comme il a été relevé par la rédactrice en chef adjointe de cette chaîne¹⁹, pour faire face aux évènements sur terrain.

Cette situation engendrera, alors, un déficit en reportages, subi par cette chaîne. Répercussion de cet état de fait : presque, donc, tous les reportages sont empruntés à la chaîne terrestre²⁰. Le journaliste de Canal Algérie est assujéti

¹⁸ Interview avec la rédactrice en chef adjointe de Canal Algérie Nora Akkak le 22 février 2018 à 12,00.

¹⁹ Interview avec la rédactrice en chef adjointe de Canal Algérie Nora Akkak le 22 février 2018.à 12,00.

²⁰ Interview avec le Rédacteur en chef de Canal Algérie Adel Boukhames, le 22février 2018.

à «fabriquer» un produit de seconde main ou «reproduction», en utilisant les sonores des intervenants de cette chaîne terrestre et en recourant à la traduction de l'arabe vers le français.

4. Conclusion

Il y a lieu de reconnaître la difficulté de circonscrire dans un espace scripturaire assez restreint, toutes les contraintes auxquelles se heurtent les journalistes de Canal Algérie. A travers notre recherche, nous remarquons que parmi celles-ci, la plus épineuse est celle liée au cahier des charges, en l'occurrence l'article 12.

La persistance de cette contrainte a pour effet néfaste, d'entraver, gravement, le principe de l'expression pluraliste de tous «les courants de pensée et d'opinion». Il en résulte une non prise en considération de la notion de respect de l'égalité de traitement des informations concernant tous les acteurs (toutes catégories et classes confondues) et toutes les tendances composant la société algérienne.

Les autres contraintes sont pour la plupart, les conséquences de la première. De ce fait, il est suggéré, de la part de l'ensemble des journalistes interrogés, de réétudier, urgemment, ce cahier de charges qui enchaîne, bride, paralyse, selon eux, la corporation dans l'exercice de ses missions d'information et de formation de l'opinion publique.

Il serait impératif, donc, de repositionner le contenu de ce document à travers la mouvance démocratique contemporaine, afin de permettre aux journalistes algériens du secteur public de se responsabiliser, en s'engageant personnellement et en mobilisant le meilleur de leurs facultés dans ce domaine, c'est-à-dire dans ce qu'on appelle le 4ème pouvoir, afin de mieux faire face à la concurrence farouche des chaînes de télévisions privées.

5. Références bibliographiques :

- Bensaada, Merzeghe Perception de la parole télévisuelle en Algérie. Dissonances et dyscommunication, thèse de doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013. Français, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01086832/document>, consulté le 1 mars 2018 à 10h00.
- Bourdieu Pierre, journalisme et éthique, cahier du journalisme, n°1, 1996, <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/Bjournal.html>, consulté le 2 mars 2018 à 18h25.
- Bourdieu Pierre, questions de sociologie, les éditions de Minuit, Paris, 2016.
- Charaudeau Patrick, le discours d'information médiatique, la construction du miroir social, NATHAN, 1995.

- Charaudeau Patrick, les médias et l'information, l'impossible de transparence du discours, de Boeck, 2005.
- Derville Gregory, le journaliste et ses contraintes, cahiers du journalisme, n6, 1996 :
https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/6/15_Derville.PDF, consulté le 4avril 2018 à 10h00.
- Halimi Serge, les nouveaux chiens de garde, Raisons D'agir éditions, 2005.
- Isabelle Veyrat-Masson, Censure, autocensure : maladies des médias ? Entretien avec Michel Polac, Cairn info, 2003/1 n° 1 | pages 213 à 222, file:///C:/Users/2015/Downloads/TDM_001_0213%20(1).pdf, consulté le 6 Avril 2018 à 16h00.
- Martin Laurent, Censure répressive et censure structurale : comment penser la censure dans le processus de communication ?, question de communication, 2009,
<https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/461>, consulté le 5avril 2018 à 17h30.
- Mostefaoui Belkacem, Médias et liberté d'expression en Algérie, El Othmania, 2013.
- Strowel Alain et Tulkens Francois, Medias et droit, CIACO, 2008.
- Tudoret Patrick, la paléo-télévision, une nouvelle fenêtre sur le monde, Persée, 2007.